



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

2027

REÇU LE 16 OCT. 2013

Préfecture de la Somme

Direction des Affaires Juridiques
et de l'Administration Locale

Bureau de l'Administration
Générale et de l'Utilité Publique

Amiens, le 14 octobre 2013

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CERTIFICAT D'ANTÉRIORITÉ

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme, donne acte à la S.A. SECODÉ, Route de Sains, à BOVES (80440), de sa déclaration effectuée par courrier du 28 novembre 2012, reçu le 30 novembre 2012 à la préfecture de la Somme, en application de l'article R513-1 du code de l'environnement, en vue d'obtenir le bénéfice de l'antériorité pour exploiter une déchèterie située sur le territoire de la commune de BOVES, au lieu-dit « La Forêt de Boves », avec un volume de déchets non dangereux susceptibles d'être présents dans l'installation inférieur à 100 m³, et de son déclassement au titre de la rubrique 2710-2 de la nomenclature des installations classées, le seuil de classement de cette rubrique n'étant plus atteint.

Les dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 22 mai 2007 modifié relatives à l'exploitation de la déchetterie demeurent applicables

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de bureau,

Nicolas GRENIER

Copie adressée à :

Monsieur le maire de BOVES

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Picardie

Inspecteur des installations classées

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme

Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'emploi de Picardie

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Somme

Bureau Interministériel Régional de Défense et de Sécurité Civile

Agence de l'eau Artois Picardie

Conseil Général